

PARTICIPATION T'CHEQ ! Cadeaux 2023/2024

Merci de compléter les informations suivantes :

- **Mr/Mme :**
- **Enseigne :**
- **Mail :**
- **Téléphone :**
- **Adresse :**
- **Adhérent à une union commerciale :** **Si oui laquelle :**

Je m'engage à participer à l'Opération T'CHEQ ! Cadeaux 2023/2024 des Pays de Redon et Sud Vilaine aux conditions suivantes :

- Accepter les chèques-cadeaux sans limite et uniquement les chèques utilisable "**centre villes**"(rose)/ "**périphéries**"(bleu) (*rayez la mention inutile*)
-
- Vérifier l'authenticité de chaque chèque-cadeau qui ne fera l'objet d'aucun remboursement s'il n'est pas conforme (Les chèques cadeaux sont sécurisés, afin d'éviter toutes contrefaçons : la date de validité et dos du chèque non photocopiable).
- Autoriser la Fédération à **prélever des frais de gestion de 5% HT lors du remboursement des chèques- cadeaux.**
- D'un engagement à l'acceptation des T'CHEQ !Cadeaux sur toute la saison en cours

PRIX DE L'ADHÉSION : €

ADHÉRENT A UNE UNION COMMERCIALE	NON ADHÉRENT A UNE UNION COMMERCIALE
<ul style="list-style-type: none">○ 25 € TTC si – 100 m2○ 50 € TTC entre 100 et 300 m2○ 150 € TTC entre 300 et 1500m2○ 250 € TTC entre 1500 et 3000m2○ 350 € TTC si + 3000 m2	<ul style="list-style-type: none">○ 50 € TTC si < à 100 m2○ 85 € TTC entre 100 et 300 m2○ 190 € TTC entre 300 et 1500 m2○ 300 € TTC entre 1500 et 3000 m2○ 425 € TTC si + de 3000 m2

Un dispositif de plafonnement du coût de l'adhésion + des frais de gestion est mis en place dès cette année. Désormais pour un adhérent les T'CHEQ ! Cadeaux ne devront pas coûter plus de 12% du CA qu'ils génèrent. Pour les adhérents qui n'auront pas généré de chiffre d'affaires l'adhésion est prolongée d'une année gratuitement. Un avoir va donc être appliqué aux adhésions des commerçants pour qui le T'CHEQ ! Cadeaux a coûté plus de 12% du CA qu'il a généré lors de la saison passée.

Votre adhésion est de : €

Vous bénéficier d'un avoir de : €

MONTANT A PAYER : €

Fait à Redon le:

Cachet / Signature